



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -

☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20171214-2017-51-DE
Date de télétransmission : 14/12/2017
Date de réception préfecture : 14/12/2017

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

2017- 51 DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 14 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 7 décembre 2017, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19
Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé avec pouvoir)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (excusé)
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents :

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Bernard MACE
Affichage le 15 décembre 2017

2017-51 DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PARTICIPATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES BENEFICIAIRES

Considérant que le SYDELA a mené une importante campagne de diagnostics des installations d'éclairage public de ses collectivités adhérentes, entre 2009 et 2017 et qu'au 31 décembre 2017, 176 communes et 10 communautés de communes de la Loire Atlantique avaient ainsi bénéficié de ce service.

Considérant que cette opération de diagnostic est un préalable indispensable au transfert de la compétence optionnelle « maintenance des installations d'éclairage public » et qu'elle sert également de base pour la programmation des travaux de rénovation du parc.

Considérant que le SYDELA souhaite encourager les collectivités qui n'auraient pas encore diagnostiqué leur patrimoine éclairage public à le faire,

Le comité décide, à l'unanimité :

- de reconduire en 2018 et 2019, pour les collectivités qui le souhaiteraient, l'opération de diagnostic de leurs installations,
- d'approuver le principe d'une participation des collectivités, adhérentes à la compétence investissement en éclairage public, à hauteur de 60% de la prestation HT, le SYDELA finançant le solde.

Le Président,
Bernard CLOUET

